

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE
bénévolat neuchâtel
Lundi 21 juin 2021 à 16h30 - Hôtel du Val à Malvilliers / Boudevilliers**

Ordre du jour

1. Bienvenue et salutations
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 8 septembre 2020
3. Rapport annuel 2020
4. Comptes 2020 : présentation et rapport de l'organe de révision
5. Adoption du rapport et des comptes
6. Décharge au comité
7. Nomination de l'organe de révision
8. Budget 2021
9. Contrat de prestations avec l'Etat
10. Modifications statutaires
11. Démission et élection du comité et de la présidence
12. Projets et perspectives
13. Départ à la retraite de Chantal Merz
14. Nouvelles adhésions
15. Divers

Scrutatrices : Annick Gonseth et Amanda Terzidis

1. Bienvenue et salutations

Monika Dusong relève avec plaisir l'importante participation des membres à cette assemblée. Elle excuse l'absence de MM. Laurent Kurt, de Vincent Huguenin-Dumittan et de Mme Angelica Torres et salue la présence de M. Robby Tschopp, Président de la Commune de Val-de-Ruz qui nous adressera le message des autorités un peu plus tard dans la séance.

Elle valide la convocation et précise que la majorité est de 19 (37 membres présents) et que les 2/3 représentent 25 voix.

2020 et sa pandémie a mis en évidence le fait que nous avons besoin les uns des autres et que chacun peut y contribuer. Nous avons inventé des solutions qui ont été utiles à l'ensemble de la société. Monika Dusong salue les Scouts pour leur solidarité pendant cette période difficile. Ils ont démontré que nous pouvions compter sur les forces de notre jeunesse pour aller de l'avant.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 8 septembre 2020

Accepté sans modification avec remerciements à son auteure.

3. Rapport annuel 2020 : présentation par Mme Monika Dusong, Présidente

L'année étant particulière, nous avons établi un rapport d'activité très complet qui donne une image de tout ce qui a été entrepris, tant sur le terrain que par les autorités des différentes communes. En parallèle, le comité a réexaminé les chartes, les modifications des statuts, le règlement du personnel et différentes procédures financières. Monika Dusong remercie ses collègues du comité pour leur engagement dans ces différentes tâches. Ce rapport ne suscite aucun commentaire de la part des participants.

4. Comptes 2020 : présentation et rapport de l'organe de révision

a. Présentation

Robin Delisle se charge de la présentation des comptes. Il précise que dans la rubrique salaires, « heures supplémentaires » il s'agit d'heures effectuées dans le cadre de la crise sanitaire et en lien avec le projet ensemble-ne.ch.

Le nouveau site web représente une grosse part de la rubrique Information, promotion, recrutement. Les montants attribués aux réserves proviennent de soldes de sommes attribuées à la communication (LORO) et au projet ensemble-ne.ch.

Les comptes 2020 présentent un excédent de produits de Frs. 1'894.-, en partie en raison de l'annulation de la plupart des formations. Certains montants initialement attribués notamment aux formations ont été réalloués à la programmation du nouveau site web, en accord avec le SCSP.

François Dubois demande ce qu'est le « produit exceptionnel assurances » ?

Il s'agit d'un montant rétrocédé par notre assurance Casco pour les primes payées en trop. En fait les bénévoles ont parcouru moins de kilomètres que ce que prévoyait le contrat d'assurance.

François Dubois demande également quels étaient les « Autres frais de personnel » dans les comptes 2020.

Robin Delisle répond en cours de séance qu'il s'agit d'une question de charges sociales, que c'est en partie en raison du changement du plan comptable que cela avait des conséquences sur la comparaison entre les années 2019 et 2020

b. Rapport de l'organe de révision

Robin Delisle donne lecture de la conclusion de l'organe de révision, qui atteste de la conformité des comptes par rapport à la loi et aux statuts. Cette lecture n'amène aucune question.

Bilan

Les liquidités augmentent d'env. Frs. 11'000.--. Notre bilan est sain mais sans grandes réserves et c'est bien de pouvoir mettre un peu d'argent de côté.

5. Adoption du rapport et des comptes

Suite aux explications et à la lecture de la conclusion de l'organe de révision, les comptes 2020 sont adoptés à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention.

6. Décharge au comité

Décharge est donnée au comité à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention.

7. Nomination de l'organe de révision

Proposition est faite de continuer avec la fiduciaire Leitenberg,

François Dubois demande si nous ne devrions pas nous poser la question du changement de fiduciaire à l'occasion. En effet, les institutions procèdent en général de cette façon par soucis de clarté. Il serait peut-être judicieux d'y réfléchir. Le comité a pris acte de cette remarque et y pensera pour l'avenir.

Pour les deux années qui viennent, le mandat de la fiduciaire Leitenberg est reconduit à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

INTERVENTION DE M. ROBBY TSCHOPP

Monika Dusong introduit cette intervention en soulignant toute la vie et l'activité déployée par la commune de Val-de-Ruz.

Robby Tschopp, Président de commune, confirme que Val-de-Ruz a un grand tissu associatif. Il est heureux que la Commune ait pu collaborer avec le groupe bénévole local lors de la pandémie. L'aide apportée par les bénévoles va au-delà de l'aspect financier, il est également précieux en termes de relations humaines.

Il souhaite bon vent aux personnes qui quittent bénévolat neuchâtel ce jour et souhaite le meilleur à leurs successeurs.

8. Budget 2021

Présentation du budget 2021, par Clémence Delmas qui souligne que le nombre de formations a augmenté cette année, toutefois les cours samaritains prévus n'auront lieu qu'en 2022, en raison de la situation sanitaire.

François Dubois demande quelle est la différence entre la contribution du SCSP « base » et « socle 2 ». Clémence Delmas explique que la contribution de « base » renvoie aux salaires et aux prestations régulières de bn telles que les formations ou le speed meeting et que le socle 2 vise à financer des prestations ad hoc ou des projets pilotes.

Contribution « Autres départements » = il s'agit du COSM pour le projet ESPACE.

Le budget est parcouru à titre informatif mais ne fait l'objet d'aucun vote de l'AG.

9. Contrat de prestations avec l'Etat

L'ancien contrat était en souffrance depuis quelques années et un nouveau contrat a été négocié. Ce document décrit précisément quelles sont les prestations que bn doit fournir pour obtenir des subventions. La mise à jour de la charte institutionnelle a servi de base aux discussions avec l'Etat.

Ce contrat a été signé juste avant la fin de la législature. C'est un soulagement pour bn puisque nous avons ainsi une certaine sécurité pour 4 ans.

Monika Dusong donne des détails sur les différentes prestations que bn devra fournir dans le cadre de ce contrat. Elle parle également des « indicateurs et critères évalués ».

10. Modifications statutaires

En préambule, Monika Dusong précise que les statuts ne sont pas taillés dans le marbre. Ils doivent pouvoir s'adapter à l'évolution d'une association et refléter sa réalité.

Les changements qui ont été présentés dans les grandes lignes lors de l'AG 2020 ont été affinés par le Comité avec l'appui d'un expert externe, d'une juriste et de la précieuse collaboration de notre équipe.

Par ces changements des statuts, nous voulons :

- Mettre en cohérence les objectifs et buts de bn par rapport à sa nouvelle charte institutionnelle adoptée en 2019 et qui est la pièce maîtresse qui nous définit. Comme indiqué, elle sert aussi de cadre pour le contrat de prestations.
- Ancrer le positionnement de bn dans son rôle de faïtière du bénévolat, de centre de compétences et d'interlocuteur privilégié des autorités politiques en matière de promotion du bénévolat ;
- Proposer des évolutions touchant à la gouvernance ;
- Introduire la notion de protection des bénéficiaires vulnérables ;

- Rendre les statuts conformes à une formulation épïcène.

Monika Dusong passe, dans un premier temps, les modifications importantes et les fait valider l'une après l'autre et ensuite, toutes ensemble, les modifications de minime importance.

Article 1

Question de Mme Humbert-Droz Bevaix: pourquoi « qui recourent au bénévolat » ?

Réponse de Monika Dusong : il s'agit de différencier bn en tant que faitière du **bénévolat**, sachant que nombre d'associations membres appartiennent à des faitières dans d'autres domaines.

Accepté avec une abstention.

Article 2

Adopté à l'unanimité, sans abstention.

Article 4

Monika Dusong précise que presque tous les membres sont constitués en associations.

Le statut de membre actif, c'est-à-dire avec droit de vote, doit être réservé aux personnes morales.

En effet, un groupe informel ne peut assumer la responsabilité en cas de litige avec un ou une bénévole. Constitué en association, le groupe peut se prémunir de revendications financières en rédigeant des statuts limitant les responsabilités. Il s'agit par ailleurs de limiter la responsabilité de bénévolat neuchâtel en cas de litige avec un membre.

Les membres individuels auront désormais une voix **consultative**.

François Dubois soulève dans cet article la notion « d'agir en cohérence avec les principes. » Il veut s'assurer que ce ne sont que des recommandations et que les membres n'auront pas de contrainte supplémentaire en étant membre de bn.

Monika Dusong répond que c'est effectivement le cas : il n'y aura ni label ni contrôle de la part de bn.

Adopté à l'unanimité, sans abstention.

Article 7

Adopté à l'unanimité, sans abstention.

Article 9

Comité :

François Dubois demande si on ne pourrait pas dire élu pour **3** ans au lieu de 2. Et combien de fois sont-ils rééligibles ?

Monika Dusong précise que la fonction est relativement lourde et qu'après 2 ans cela semble raisonnable.

Une personne précise qu'être réélu n'est pas un droit. Une autre demande que soit fixé un nombre de fois pour la rééligibilité.

Robin Delisle demande si la question est de changer de **personne** ou **d'institution** représentée ? Il sera difficile de trouver de la relève dans ce cas.

Monika Dusong répond que si par exemple la Croix-Rouge est représentée par Robin Delisle et qu'il quitte le comité de bn, il faut qu'une autre personne de la Croix-Rouge le remplace.

Elle relève également que le nombre de 7 est un minimum de membres mais que rien n'empêche d'en avoir plus.

Mme Humbert-Droz répète que ce serait une façon d'obliger le comité à se renouveler.

Rééligible 3 fois : 21

Rééligible 2 fois : 13

Article initial : 23

Avis contraire, amendement pour 3 fois : 11

Article 9 : accepté dans son ensemble : 27 (tel qu'initialement proposé par le comité)

Finalement, l'article 9 non modifié est accepté dans son ensemble.

Articles 5, 12, 15 et 17 / écriture inclusive / « assemblée des délégué.e.s »

Sont adoptés ensemble à l'unanimité, sans abstention.

Charte institutionnelle

Modification adoptée à l'unanimité, sans abstention

Charte du bénévolat

Information mais sans vote pour son adoption.

A la demande d'un participant, on va changer : *le devoir de discrétion et de confidentialité...* par souci de l'orthographe.

11. Démission et élection du comité et de la présidence

a. Démission de Mme Monika Dusong

Monika Dusong rappelle qu'elle a accepté cette charge pour une durée de 3 ans et pour laquelle elle s'est engagée avec beaucoup d'énergie. Un travail important reste à faire, mais aujourd'hui bn fait plaisir à voir. L'équipe actuelle est un trèfle à 4 efficace. Monika Dusong remercie Clémence Delmas qui a pensé le site internet et à l'équipe qui le fait vivre.

Merci également au service de la Santé Publique pour la confiance et la collaboration.

Monika Dusong passe la main convaincue et confiante pour l'avenir de bn.

Elisabeth Hirsch Durrett rend hommage à Monika Dusong, relevant toutes les compétences, le temps et l'énergie mis à disposition afin de quitter une association sur des bons rails et pleine de projets à venir. Mme Dusong est fleurie et un cadeau lui est remis.

b. Réélection des membres et de la présidente

Mme Isabelle Girod est proposée à la présidence par le comité.

Isabelle Girod se présente : horlogère et ethnologue de formation, ancienne déléguée aux personnes âgées et à la promotion de la santé en Ville de Neuchâtel elle avait déjà, dans ses dernières fonctions, de nombreux liens avec le bénévolat.

Elle est élue, pour 2 ans, par acclamation et nous lui souhaitons une cordiale bienvenue.

Tous les autres membres se représentent et Monika Dusong précise que si une personne est intéressée à rejoindre le comité, elle peut s'approcher de bn.

Tous sont réélus par acclamation.

12. Projets et perspectives

Clémence Delmas parle de la démarche participative qui sera entamée concernant la protection des bénéficiaires.

Elle fait également le point sur le site web qui s'étoffe gentiment avec les membres et associations qui s'y inscrivent.

Par la suite, il y aura aussi des forums de discussion pour des « échanges de bonnes pratiques ».

S'agissant des formations, les inscriptions et les paiements pourront prochainement se faire en ligne.

Il y a actuellement 13 formations dont 2 formations ESPACE, bien organisées par Annick Gonseth. Les participations sont bonnes.

Nicole Hoffert du groupe Bénévoles en Ville, dit que les petites associations qui n'ont pas accès à internet sont pénalisées pour le recrutement de bénévoles.

Clémence Delmas répond qu'il y a aussi le speed meeting et que le bouche-à-oreille continue à bien fonctionner pour la recherche de nouveaux bénévoles.

Mme Hoffert parle également de la liste des bénévoles inscrits lors de la pandémie (« bourse du bénévolat Covid-19 »). Qu'en est-il ?

Clémence Delmas répond qu'elle est fermée. Mais nous allons réfléchir, avec les acteurs concernés, à la meilleure manière de répondre à plus long terme aux besoins mis en lumière par la crise sanitaire, notamment la livraison de courses lourdes.

13. Départ à la retraite de Chantal Merz

Monika Dusong adresse à Chantal Merz le message suivant :

Je vous remercie pour ces longues années au service de bn et vous dit ma profonde gratitude. Comme nous toutes et tous, j'ai pu profiter de votre mémoire phénoménale par rapport à l'historique de l'ANSB devenu bn. Je retiens particulièrement votre gentillesse, votre dévouement, la manière d'exercer votre mandat avec loyauté, compétence et dans un esprit de respect mutuel. J'aimerais donc, au nom du Comité et en mon nom propre, vous adresser mes vifs remerciements pour votre engagement sans faille et vous souhaiter de tout cœur une belle retraite en bonne santé.

C'est ensuite Clémence Delmas qui s'adresse à elle, relevant au passage que lorsque que Chantal a débuté à l'ANSB en 1998, elle-même débutait sa vie professionnelle, voyageant de Berlin à l'Afrique, en passant par la France puis arrivant en Suisse. Pendant ces mêmes années, Chantal est restée fidèle à bn. Clémence Delmas note qu'elle a vu défiler un grand nombre de collaborateurs et collaboratrices souhaitant « réinventer la roue » là où les « bonnes vieilles recettes » fonctionnent souvent mieux. Elle souligne que Chantal Merz sait « donner du temps au temps » et qu'elle accorde une grande importance aux relations humaines et à l'écoute.

Chantal Merz est ensuite fleurie et reçoit un bon-cadeau en relation avec son amour des chevaux.

Chantal s'adresse ensuite à l'assemblée pour une petite rétrospective de ces 23 années, faites de beaux moments, de belles rencontres, mais également des côtés plus sombres parfois de ce monde associatif et qui lui ont permis d'apprendre beaucoup dans le domaine du bénévolat, du monde social et surtout de l'Humain.

14. Nouvelles adhésions

Les scouts se présentent et se réjouissent de notre future collaboration.

Sens égaux : Créée en 2018, l'association est située à la Rue de la Côte et a pour but d'échanger des savoirs, des pratiques.

Info-Entraide : la représentante Sylvie Rohner rappelle ce qu'est un groupe d'entraide et précise que leur bureau est aussi à l'Hôtel des Associations.

Freego : En leur absence à cette AG, c'est Clémence Delmas qui explique que cette association a pour but de récupérer des denrées alimentaires dans divers commerces et grandes surfaces, pour les redistribuer dans des frigos mis à disposition dans plusieurs endroits des villes ou villages du canton. Les bénévoles vont chercher les marchandises, remplissent et entretiennent les frigos.

Bénévoles Val-de-Travers : Il est actuellement composé de 2 personnes : Mme Gerber qui prend les téléphones, les demandes et son mari qui fait des transports et rend de petits services.

15. Divers

15.1 Macarons

Ce dossier est en cours depuis de nombreuses années. Monika Dusong est heureuse d'informer que M. Burri, directeur du SCAN, nous a fait des propositions, certes provisoires, mais qui permettront d'avoir une solution avec des cartes pour handicapés. Ce dossier est à suivre et des nouvelles seront données rapidement aux groupes de transports.

M. Burri a aussi informé le conseil d'Etat afin qu'une solution durable soit trouvée pour un macaron cantonal.

La séance est levée à 18h45.

Elle est suivie d'un apéritif, moment d'échange bienvenu après cette longue période de pandémie !